

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 10 avril 2019 à 20 H 00**

L'an deux mille dix neuf, le **10 avril à 20 H 00**,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Damvillers, après convocation légale, en date du 2 avril 2019 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Toutes les Communes sont représentées sauf : CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS, DOMBRAS, LOISON, MOIREY-FLABAS-CREPION, PEUVILLERS, RUPT-SUR-OTHAIN, VITTARVILLE et WAVRILLE.

Conseillers présents :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| ➤ ANTOINE MALIK Jocelyne | ➤ LAVEAUX Bernard |
| ➤ AUBRY Claude | ➤ LOSSILLION Jean-Luc |
| ➤ AUBRY COUPARD Georges | ➤ MARBEHANT Alexandre |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ MISSLER Jean Marie |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MORIN Maurice |
| ➤ BRELLE François | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ COURTIER Françoise | ➤ PIERRET Suzanne |
| ➤ DELCROIX Jean-Michel | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ DEMOULIN Jacky | ➤ PROUIN Laurent |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ QUENTIN Arlette |
| ➤ DUCHET James | ➤ SAILLET Jacques |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ GLORY Cyrille | ➤ SIMON Alain |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ SPINELLI Gilles |
| ➤ GORENDS Maryse | ➤ STALARS Jacques |
| ➤ GRIFFON Evelyne | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ HAUPTMANN Gérard | ➤ VIVARELLI Danièle |
| ➤ HEINTZMANN Nicole | ➤ WATRIN Simon |
| ➤ KUTSCHRUITER Jean-Paul | |

Conseillers excusés :

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| ➤ ANTOINE Jean François | ➤ HENRY Jean-Paul |
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ JACQUE Philippe |
| ➤ BLONDIN Jean-Marie | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ MACEL Noël |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ NAUDIN Hubert |
| ➤ GILLET Roger | |

Conseillers absents :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ FURINA Ernest |
| ➤ COLLIN Bernard | ➤ MAROLHO José |
| ➤ ETIENNE Aurélie | ➤ MONIOT Christophe |
| ➤ ETIENNE Nicolas | ➤ THEVENIN Gilbert |

Conseillers présents non votants :

- | | |
|-----------------|-------------------|
| ➤ BARTHE Claude | ➤ BRIY Christelle |
|-----------------|-------------------|

Participants non élus :

- | | |
|-------------------------|------------------|
| ➤ BONTEMPS Anthony | ➤ SCHMITT Sandra |
| ➤ LEONARD Jean-Baptiste | |

Pouvoirs

- Roger GILLET donne pouvoir à Arlette QUENTIN

Nombre de membres votants : 42/55

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour le président demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- ↳ Fixation d'un tarif pour la facturation des formations BAFA.
- ↳ Motion désapprouvant l'absence de la bataille de Verdun dans les programmes d'histoire au lycée.

Ordre du jour :

1. Examen et vote des comptes de gestion 2018.
2. Examen et vote des comptes administratifs 2018 et affectation des résultats.
3. Examen et vote des budgets primitifs 2019.
4. Examen et vote des taux d'imposition 2019.
5. Examen et vote des montants d'attribution de compensation 2019.
6. Examen et vote des tarifs du CLSH organisé pendant les vacances d'avril 2019.
7. Examen et vote des subventions aux associations.
8. Effacement de dettes.
9. Nouveau plan de financement pour le projet INTERREG V 5 « Land Of Memory ».
10. Dépôt d'un dossier de subvention au titre du FEDER dans le cadre des dépenses salariales engagées pour réaliser l'animation des sites NATURA 2000.
11. Signature d'avenants pour les marchés de :
 - ↳ Éclairage public 2015-2017,
 - ↳ Voirie 2018,
 - ↳ Supérette de Spincourt,
 - ↳ Commerce de proximité à Damvillers,
 - ↳ Maîtrise d'œuvre optimisation énergétique du groupe scolaire de Rouvrois/Othain.
12. Nouveaux plans de financement DETR pour la réhabilitation de deux logements à Damvillers et l'optimisation énergétique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain.
13. Fixation d'un tarif pour la facturation des formations BAFA.
14. Adoption des nouveaux statuts du SIEP.
15. Accueil d'un volontaire en service civique.
16. Modification de poste.
17. Adhésion à plusieurs services du Centre de Gestion de la Meuse.
18. Motion désapprouvant l'absence de la bataille de Verdun dans les programmes d'histoire au lycée.
19. Questions diverses.

En préambule, le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du conseil communautaire du 20 février 2019. A l'unanimité le procès verbal du 20 février 2019 est approuvé.

1. EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats.

1.1 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL

AFFAIRE N° 2019-04-10-01

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget général 2018. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Etain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget général de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

1.2 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES

AFFAIRE N° 2019-04-10-02

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget ordures ménagères 2018. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Etain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget ordures ménagères de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

1.3 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2019-04-10-03

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget Maison de Santé de Spincourt 2018. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Étain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget Maison de Santé de Spincourt de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

1.4 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

AFFAIRE N° 2019-04-10-04

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget ZAE de DAMVILLERS 2018. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Étain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget ZAE de DAMVILLERS de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

1.5 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZA D'ETON

AFFAIRE N° 2019-04-10-05

Le conseil communautaire examine les comptes de gestion du budget ZA d'ETON 2018. Le Président informe les membres du conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par la chef de poste de la trésorerie d'Etain Fresnes.

Après vérification, le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget ZA d'ETON de la CODECOM de Damvillers Spincourt pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

2.1 BUDGET GENERAL

2.1.1 Examen et vote du compte administratif 2018 du budget général

AFFAIRE N° 2019-04-10-06

Un exemplaire du compte administratif 2018 du budget général est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget général est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et Jacques STALARS, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget général par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2018 du budget général de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0

2.1.2 Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget général

AFFAIRE N° 2019-04-10-07

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 Budget Général,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2018

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	2 805 246,30 €	4 933 552,30 €
Recettes nettes	2 874 411,10 €	5 506 680,15 €
Résultat de l'exercice 2018	69 164,80 €	573 127,85 €
Résultat global de l'exercice	642 292,65 €	
Résultat reporté	- 245 830,82 €	498 714,07 €
Résultat de clôture	- 176 666,02 €	1 071 841,92 €
Solde des restes à réaliser	- 493 753,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture	- 670 419,02 €	1 071 841,92 €
Résultat global de clôture	401 422,90 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2019 du Budget Général :

Section de fonctionnement recettes

002 => 401 422,90 €

Section d'investissement dépenses

001 => 176 666,02 €

Section d'investissement recettes

1068 => 670 419,02 €

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

2.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

2.2.1 Examen et vote du compte administratif 2018 du budget Ordures Ménagères

AFFAIRE N° 2019-04-10-08

Un exemplaire du compte administratif 2018 du budget ordures ménagères est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président. Le Président précise que le compte administratif du budget ordures ménagères est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et Jacques STALARS, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget ordures ménagères par chapitre. Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2018 du budget ordures ménagères de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0

2.2.2 Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget ordures ménagères

AFFAIRE N° 2019-04-10-09

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 Budget ordures ménagères,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2018

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	5 601,38 €	615 137,03 €
Recettes nettes	104 777,64 €	636 803,47 €
Résultat de l'exercice 2018	99 176,26 €	21 666,44 €
Résultat global de l'exercice	120 842,70 €	
Résultat reporté	- 26 992,66 €	304 219,55 €
Résultat de clôture	72 183,60 €	325 885,99 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture	72 183,60 €	325 885,99 €
Résultat global de clôture	398 069,59 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2019 du Budget ordures ménagères :

Section de fonctionnement recettes
002 => 325 885,99 €

Section d'investissement recettes
001 => 72 183,60 €

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

2.3 BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

2.3.1 Examen et vote du compte administratif 2018 du budget Maison de Santé de Spincourt

AFFAIRE N° 2019-04-10-10

Un exemplaire du compte administratif 2018 du budget Maison de Santé de Spincourt est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget Maison de Santé de Spincourt est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et Jacques STALARS, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget Maison de Santé de Spincourt par chapitre.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2018 du budget Maison de Santé de Spincourt de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0

2.3.2 Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget Maison de Santé de Spincourt

AFFAIRE N° 2019-04-10-11

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 Budget Maison de Santé de Spincourt,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2018

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	80 385,45 €	98 356,27 €
Recettes nettes	78 685,35 €	100 047,40 €
Résultat de l'exercice 2018	- 1 700,10 €	1 691,13 €
Résultat global de l'exercice	8,97 €	
Résultat reporté	33 438,54 €	10 867,52 €
Résultat de clôture	31 738,44 €	12 558,65 €
Solde des restes à réaliser	- 37 000,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture	- 5 261,56 €	12 558,65 €
Résultat global de clôture	7 297,09 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2019 du Budget Maison de Santé de Spincourt:

Section de fonctionnement recettes
002 => 7 297,09 €

Section d'investissement recettes
001 => 31 738,44 €

Section d'investissement recettes
1068 => 5 261,56 €

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

2.4 BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

2.4.1 Examen et vote du compte administratif 2018 du budget ZAE de Damvillers

AFFAIRE N° 2019-04-10-12

Un exemplaire du compte administratif 2018 du budget ZAE de Damvillers est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget ZAE de Damvillers est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et Jacques STALARS, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget ZAE de Damvillers par chapitre.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2018 du budget ZAE de Damvillers de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0

2.4.2 Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget ZAE de Damvillers

AFFAIRE N° 2019-04-10-13

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 Budget ZAE de Damvillers,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2018

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	0,00 €	53,82 €
Recettes nettes	0,00 €	854,52 €
Résultat de l'exercice 2018	0,00 €	800,70 €
Résultat global de l'exercice	0,00 €	
Résultat reporté	- 95 212,85 €	- 6 518,45 €
Résultat de clôture	- 95 212,85 €	- 5 717,75 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture	- 95 212,85 €	- 5 717,75 €
Résultat global de clôture	- 100 930,60 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2019 du Budget ZAE de Damvillers :

Section de fonctionnement dépenses

002 => 5 717,75 €

Section d'investissement dépenses

001 => 95 212,85 €

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

2.5 BUDGET ZA D'ETON

2.5.1 Examen et vote du compte administratif 2018 du budget ZA d'ETON

AFFAIRE N° 2019-04-10-14

Un exemplaire du compte administratif 2018 du budget ZA d'Eton est présenté à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.

Le Président précise que le compte administratif du budget ZA d'Eton est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et Jacques STALARS, 1^{er} Vice Président, fait procéder au vote du compte administratif du budget ZA d'Eton par chapitre.

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2018 du budget ZA d'Eton de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

2.5.2 Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget ZA d'Eton

AFFAIRE N° 2019-04-10-15

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 Budget ZA d'Eton,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2018

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2018	0,00 €	0,00 €
Résultat global de l'exercice	0,00 €	
Résultat reporté	- 28 604,58 €	- 74 113,32 €
Résultat de clôture	- 28 604,58 €	- 74 113,32 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture	- 28 604,58 €	- 74 113,32 €
Résultat global de clôture	- 102 717,90 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de la reprise du résultat comme suit au budget prévisionnel 2019 du Budget ZA d'Eton :

Section de fonctionnement dépenses

002 => 74 113,32 €

Section d'investissement dépenses

001 => 28 604,58 €

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

3.1 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENERAL

AFFAIRE N° 2019-04-10-16

Le budget primitif général 2019 est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif général 2019 de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

3.2 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

AFFAIRE N° 2019-04-10-17

Le budget primitif annexe 2019 « services des ordures ménagères » est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2019 « services des ordures ménagères » de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

3.3 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « MAISON DE SANTE »

AFFAIRE N° 2019-04-10-18

Le budget primitif annexe 2019 « maison de santé » est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2019 « maison de santé » de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

3.4 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ZAE DE DAMVILLERS »

AFFAIRE N° 2019-04-10-19

Le budget primitif annexe 2019 de la ZAE de Damvillers est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2019 de la ZAE de Damvillers de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

3.5 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ZA D'ÉTON »

AFFAIRE N° 2019-04-10-20

Le budget primitif annexe 2019 de la ZA d'Eton est présenté pour analyse à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président présente en séance le document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe 2019 de la ZA d'Eton de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires présentés.

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

4. EXAMEN ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le montant des bases prévisionnelles des impositions locales pour l'année 2019 et les produits attendus à taux constants. Ces informations ont été transmises par la DGFIP dans l'état fiscal 1259 FPU. A titre d'information, le Président détaille également le montant des autres impositions des allocations compensatrices.

IMPÔTS / ALLOCATIONS COMPENSATRICES	MONTANT
Compensation taxe habitation	85 451 €
Compensation taxe foncière bâti	40 €
Compensation taxe foncière non bâti	54 €
Compensations diverses	6 392 €
Produit taxe additionnelle foncier non bâti	5 487 €

AFFAIRE N° 2019-04-10-21

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, indiquant que les établissements publics de coopération intercommunale appliquant le régime de fiscalité professionnelle unique sont substitués à leurs communes membres pour la perception de la fiscalité professionnelle (CVAE, CFE, TASCUM, IFER, TAFNB),

Vu l'état 1259 FPU transmis par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques,

Vu la délibération de la CODECOM du 30 mars 2017 validant le pacte fiscal et financier avec certaines communes membres,

Considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget général 2019,

Considérant l'analyse financière réalisée par la CODECOM,

Considérant l'avis favorable du bureau

Considérant les propositions de taux et de produit fiscal suivant :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

↳ Que les taux de fiscalité seront inchangés pour l'année 2019.

↳ De fixer les taux d'imposition suivants :

	Bases effectives 2018 pour mémoire	Bases prévisionnelles 2019	Taux proposés pour 2019	Produits attendus
Taxe habitation	6 235 711 €	6 445 000 € <i>(+3,36%)</i>	15,20	979 640 €
Taxe foncière bâti	4 826 529 €	4 980 000 € <i>(+3,18%)</i>	16,62	827 676 €
Taxe foncière non bâti	1 684 857 €	1 723 000 € <i>(+2,26%)</i>	22,78	392 499 €
Cotis. fonc. entreprises	769 814 €	749 000 € <i>(-2,70%)</i>	18,75	140 439 €

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. EXAMEN ET VOTE DES MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

AFFAIRE N° 2019-04-10-22

Le Président rappelle, qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation qui ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leurs EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Lorsqu'une fusion d'EPCI s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement minorée ou majorée du montant net des charges transférées. A ce titre il convient de rappeler que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources. Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

En l'espèce, la CLECT a adopté son rapport le 3 avril 2019. Les communes sont actuellement consultées pour approuver ce rapport.

Le Président présente les attributions de compensation définitives établies par la CLECT et validées par le bureau.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2176, en date du 5 octobre 2016, portant fusion des communautés de communes de Damvillers et Spincourt au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 2017-01-12-07 du conseil communautaire de Damvillers Spincourt, en date du 12 janvier 2017 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu la délibération n° 2017-03-30-06 concernant le pacte financier et fiscal avec les communes,

Considérant le rapport établi par la C.L.E.C.T. lors de sa réunion du 3 avril 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, fixe le montant des attributions de compensation définitives versées par la CODECOM de Damvillers Spincourt à ses communes membres, pour l'année 2019, comme indiqué ci-après :

Communes	Fiscalité pro	Transferts			40%	Base pacte	AC 2019
		SDIS 2018	EP	Total transferts	Pacte fiscal		
Amel-sur-l'Etang	1 303,00 €	5 318,00 €	- €	5 318,00 €	- €	- €	- 4 015,00 €
Arrancy-sur-Crusnes	6 855,00 €	12 550,00 €	- €	12 550,00 €	- €	- €	- 5 695,00 €
Azannes-et-Soumazannes	5 491,00 €	5 155,00 €	2 711,61 €	7 866,61 €	4 825,00 €	12 063,00 €	2 449,39 €
Billy-sous-Mangiennes	4 861,00 €	10 238,00 €	- €	10 238,00 €	- €	- €	- 5 377,00 €
Brandeville	958,00 €	5 550,00 €	1 646,11 €	7 196,11 €	5 300,00 €	13 250,00 €	- 938,11 €
Bréhéville	6 675,00 €	5 609,00 €	1 235,21 €	6 844,21 €	4 413,00 €	11 032,00 €	4 243,79 €
Chaumont-devant-Damvillers	2 816,00 €	1 512,00 €	531,84 €	2 043,84 €	1 160,00 €	2 900,00 €	1 932,16 €
Damvillers	79 539,00 €	24 752,00 €	12 661,24 €	37 413,24 €	26 898,00 €	67 246,00 €	69 023,76 €
Delut	4 806,00 €	3 692,00 €	1 270,95 €	4 962,95 €	2 898,00 €	7 246,00 €	2 741,05 €
Dombras	1 028,00 €	4 061,00 €	853,49 €	4 914,49 €	4 022,00 €	10 054,00 €	135,51 €
Dommary-Baroncourt	10 170,00 €	20 773,00 €	- €	20 773,00 €	- €	- €	- 10 603,00 €
Domremy-la-Canne	3 898,00 €	1 393,00 €	- €	1 393,00 €	- €	- €	2 505,00 €
Duzey	- €	1 288,00 €	- €	1 288,00 €	- €	- €	- 1 288,00 €
Ecurey-en-Verdunois	665,00 €	3 709,00 €	1 723,95 €	5 432,95 €	3 754,00 €	9 386,00 €	- 1 013,95 €
Éton	3 270,00 €	5 529,00 €	- €	5 529,00 €	- €	- €	- 2 259,00 €
Etraye	75,00 €	1 289,00 €	1 172,64 €	2 461,64 €	1 387,00 €	3 467,00 €	999,64 €
Gouraincourt	123,00 €	1 541,00 €	- €	1 541,00 €	- €	- €	- 1 418,00 €
Grémilly	1 761,00 €	1 348,00 €	372,99 €	1 720,99 €	1 000,00 €	2 501,00 €	1 040,01 €
Lissey	2 411,00 €	3 614,00 €	1 522,61 €	5 136,61 €	3 236,00 €	8 090,00 €	510,39 €
Loison	- €	3 149,00 €	- €	3 149,00 €	- €	- €	- 3 149,00 €
Mangiennes	5 768,00 €	10 848,00 €	- €	10 848,00 €	- €	- €	- 5 080,00 €
Merles-sur-Loison	2 519,00 €	4 461,00 €	2 845,71 €	7 306,71 €	4 058,00 €	10 146,00 €	- 729,71 €
Moirey-Flabas-Crépion	877,00 €	3 813,00 €	1 156,54 €	4 969,54 €	3 146,00 €	7 865,00 €	- 946,54 €
Muzeray	928,00 €	3 626,00 €	- €	3 626,00 €	- €	- €	- 2 698,00 €
Nouillonpont	808,00 €	6 003,00 €	- €	6 003,00 €	- €	- €	- 5 195,00 €
Peuvillers	516,00 €	1 832,00 €	741,85 €	2 573,85 €	1 644,00 €	4 110,00 €	- 413,85 €
Pillon	937,00 €	6 827,00 €	- €	6 827,00 €	- €	- €	- 5 890,00 €
Réville-aux-Bois	2 363,00 €	3 418,00 €	1 774,18 €	5 192,18 €	3 516,00 €	8 789,00 €	686,82 €
Romagne-sous-les-Côtes	3 300,00 €	3 644,00 €	1 773,29 €	5 417,29 €	3 090,00 €	7 725,00 €	972,71 €
Rouvrais-sur-Othain	4 305,00 €	5 461,00 €	- €	5 461,00 €	- €	- €	- 1 156,00 €
Rupt-sur-Othain	690,00 €	1 453,00 €	780,20 €	2 233,20 €	1 184,00 €	2 961,00 €	- 359,20 €
Saint-Laurent-sur-Othain	4 445,00 €	11 984,00 €	- €	11 984,00 €	- €	- €	- 7 539,00 €
Saint-Pierrevillers	487,00 €	4 359,00 €	- €	4 359,00 €	- €	- €	- 3 872,00 €
Senon	3 799,00 €	8 629,00 €	- €	8 629,00 €	- €	- €	- 4 830,00 €
Sorbey	1 819,00 €	6 492,00 €	- €	6 492,00 €	- €	- €	- 4 673,00 €
Spincourt	25 271,00 €	21 830,00 €	- €	21 830,00 €	- €	- €	3 441,00 €
Vaudoncourt	420,00 €	2 192,00 €	- €	2 192,00 €	- €	- €	- 1 772,00 €
Ville-devant-Chaumont	198,00 €	1 394,00 €	532,00 €	1 926,00 €	1 090,00 €	2 726,00 €	- 638,00 €
Villers-lès-Mangiennes	249,00 €	2 206,00 €	- €	2 206,00 €	- €	- €	- 1 957,00 €
Vittarville	1 125,00 €	2 410,00 €	258,75 €	2 668,75 €	2 126,00 €	5 315,00 €	582,25 €
Waville	300,00 €	1 333,00 €	474,00 €	1 807,00 €	1 122,00 €	2 804,00 €	- 385,00 €
TOTAL	197 829,00 €	236 285,00 €	36 039,16 €	272 324,16 €	79 869,00 €	199 676,00 €	5 373,84 €

Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstention : 0

6. EXAMEN ET VOTE DES TARIFS DU CLSH ORGANISE PENDANT LES VACANCES D'AVRIL 2019

AFFAIRE N° 2019-04-10-23

Le Président indique aux membres du conseil que des activités sont prévues dans le cadre du centre aéré organisé pendant les petites vacances scolaires (automne, hiver, printemps).

Il convient donc de déterminer un tarif de refacturation des prestations aux familles.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire, Petite enfance, jeunesse,

Considérant l'organisation d'un centre aéré pendant les vacances scolaires d'avril,

Considérant les sorties prévues durant cette période,

Considérant la nécessité de refacturer les prestations fournies aux familles,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré valide la grille tarifaire suivante :

Centre aéré pour les 3-12 ans – du 8 au 19 avril 2019

	QF ≤ 500 €	500 € < QF ≤ 1000 €	1 000 € < QF et MSA
La semaine complète avec repas et goûter	62,50 €	65,00 €	70,00 €
Journée avec repas et goûter	14,50 €	15,00 €	16,00 €
Sortie seule	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Péricentre forfait	2,00 €	2,25 €	2,50 €

Activités pour les 13-17 ans – du 15 au 19 avril 2019

	QF ≤ 500 €	500 € < QF ≤ 1000 €	1 000 € < QF et MSA
Semaine de 5 jours	60 €	65 €	70 €
Transport	20 €	20 €	20 €

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

7.1 EXAMEN ET VOTE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'INTERVENTION POUR LES ASSOCIATIONS

AFFAIRE N° 2019-04-10-24

Le Président indique aux conseillers communautaires :

Par délibération en date du 30 mars 2017, le règlement d'intervention de la CODECOM envers les associations avait été approuvé.

Ce document a été retravaillé et est exposé aux conseillers communautaires (annexe 1).

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale et de proximité,
Vu le projet de règlement intérieur présenté en séance,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le nouveau règlement d'intervention pour les associations.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

7.2 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

AFFAIRE N° 2019-04-10-25

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la politique communautaire engagée auprès des associations,

Vu la délibération n° 2017-03-30-10 du 30 mars 2017 validant le règlement d'attribution des aides financières à destination des associations du territoire,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le règlement des subventions aux associations selon le tableau ci-après,

ASSOCIATIONS	MONTANT
AXE 1 DU REGLEMENT	
SHCD	2 135,00 €
Croix Rouge	2 135,00 €
ADMR de Damvillers	3 393,00 €
Restos du Cœur	360,00 €
FSE	1 212,00 €

AXE 2 DU REGLEMENT	
Association Sportive Mangiennes-Saint-Laurent	2 414,00€
Avenir Judo Dommary-Baroncourt	330,00 €
Centre Educatif et Familial de Spincourt	1 612,00 €
Bibliothèque André Theuriet	750,00 €
Crescendo-Spincourt	936,00 €
UNSS Collège Damvillers	870,00 €
Judo Club de Spincourt	1 400,00 €
Handball Club Damvillers	1 751,00 €
Karaté Club Spincourt	360,00 €
Le puits aux Livres Spincourt	1 700,00 €
JP Musique	240,00 €
LECAV Judo club Damvillers	1 170,00 €
AXE 3 DU REGLEMENT	
GEVO Les Vieux Métiers	10 000,00 €

Les subventions suivantes, hors champ de la compétence de la commission, sont également proposées au vote du conseil communautaire :

- OFFICE DE TOURISME DE DAMVILLERS SPINCOURT 10 000,00 €
- AAPPMA L'ETOILE (conventionnement ballastières)..... 2 000,00 €
- SCENES ET TERRITOIRES 6 000,00 €
- AMF pour la gestion de la Microcrèche de Damvillers..... 52 483,00 €
- GIDACT 8 000,00 €
- SIPACS 500,00 €
- Centre Educatif et Familial de Spincourt 900,00 €

Le conseil communautaire émet un avis défavorable sur l'octroi des subventions suivantes :

- Au titre de l'axe 3 : Restos du Cœur = 10 000 €
- Au titre de l'axe 3 : Association Sportive Mangiennes Saint Laurent = 1 480 €

Mme Jocelyne ANTOINE-MALICK, (Office de Tourisme de Damvillers-Spincourt), M. Christian PERGENT, (Association Saint-Laurent/Mangiennes) et M. Massimo TRINOLI, (GIDACT) étant présidents d'associations concernées par ces attributions, sortent de la salle au moment du vote.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Vu le règlement d'attribution des subventions voté en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le versement de subventions aux associations selon les attributions présentées en séance.

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. EFFACEMENT DE DETTES : BUDGET GENERAL ET BUDGET ORDURES MENAGERES

8.1 EFFACEMENT DE DETTES BUDGET GENERAL

AFFAIRE N°2019-04-10-26

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,
Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie d'Etain Fresnes,
Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget général pour un montant de 5 215,00 euros,
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 5 215,00 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 37
Voix contre : 0
Abstention : 5

8.2 EFFACEMENT DE DETTES BUDGET ORDURES MENAGERES

AFFAIRE N°2019-04-10-27

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt, et notamment la compétence environnement élimination et traitement des ordures ménagères,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie d'Etain Fresnes,
Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget ordures ménagères pour un montant de 4 651,64 euros,
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 4 651,64 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 37
Voix contre : 0
Abstention : 5

9. NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET INTERREG V 5A « LAND OF MEMORY »

AFFAIRE N°2019-04-10-28

ENGAGEMENT DANS L'ACTION ÉVÉNEMENTIELLE DE LAND OF MEMORY

La Communauté de Communes de Damvillers Spincourt est opérateur partenaire du projet transfrontalier « Land of Memory ». Ce projet a pour objectif de faire de la Grande Région le site majeur du tourisme de mémoire en Europe.

Depuis 2016, la CODECOM s'est engagée dans des travaux de valorisations des sites de l'Arrière-front allemand 14/18.

En parallèle, elle est partenaire pour la création d'un événement culturel transfrontalier. Il prendra la forme d'une exposition itinérante lors de laquelle des animations type spectacles, médiations... seront également organisées.

L'ORTAL est chargé de créer un appel d'offre pour ce projet très ambitieux.

L'événement sera le suivant :

Création d'une exposition innovante sur le thème de « la vie pendant la guerre » sur l'ensemble du territoire transfrontalier, de la **période de l'avant première guerre mondiale à la construction de l'Europe à l'issue de la seconde guerre mondiale.**

L'exposition sera autonome, devra pouvoir être diffusée en extérieur (sur les places de villages, par exemple) et fera appel à des technologies nouvelles et innovantes.

Un benchmark a été réalisé pour demander au prestataire de proposer des visites expérientielles, ludiques. L'objectif est que cette exposition fasse le « BUZZ » au niveau européen.

Les installations pourront être dans des containers, dans des boîtes reconstituées, des ouvrages géants... Selon les propositions qui vont être faites au cours du marché.

Des historiens seront sollicités pour apporter une caution de vérité sur les contenus de l'exposition.

Des mises en scènes (spectacles) agrémenteront l'expo.

Tous les coûts sont prévus dans le budget : création, installation transport, sécurité, assurances...

L'exposition sera installée sur le territoire pendant 2 à 3 mois, lors desquels nous accueillerons les scolaires, mais aussi les touristes, les habitants... Il reste à définir le lieu d'accueil et la période d'installation.

7 structures sont partenaires de ce projet : L'Office de Tourisme du Grand Verdun; Le Comité Départemental de la Meuse; IDELUX; La Fédération touristique de la Province de Liège; La Fédération Touristique du Luxembourg Belge; Le Département de la Meuse; L'Office de Tourisme Régional des Ardennes Luxembourgeoises; La Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Participation à la création de l'exposition (1/8e des partenaires)	40 000 €	Subvention FEDER (60%)	24 000 €
		Subvention Grand Est (20%)	8 000 €
		Autofinancement (20%)	8 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Echéancier : L'exposition devrait voir le jour au mois de mai 2020. Elle sera ensuite proposée 2 à 3 mois sur chaque territoire partenaire.

IDELUX propose de faire une demande de délai supplémentaire de 12 mois pour mettre en place ce projet.

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au projet LAND OF MEMORY,

le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ↳ Autorise la Communauté de Communes à s'engager comme partenaire opérationnel pour cette action événementielle du projet Land Of Memory;
- ↳ Autorise et encourage le partenaire IDELUX à formuler une demande de prolongation de délai de 12 mois, pour permettre le déroulement à l'action événementielle;
- ↳ S'engage à prévoir sur fonds propres un montant complémentaire de **16.000,00 €** (seize milles euros) dans l'attente de la confirmation des engagements de cofinancements sollicités pour l'intervention complémentaire dans le projet INTERREG V A « Grande Région » **Land of Memory**.
- ↳ Autorise le Président à formuler des demandes de subvention auprès de la Région Grand Est pour ce projet.
- ↳ Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

10 DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER DANS LE CADRE DES DEPENSES SALARIALES ENGAGEES POUR REALISER L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000

AFFAIRE N°2019-04-10-29

Le Président informe les membres du conseil communautaire que, par délibération en date du 20 février 2018, la communauté de communes de Damvillers Spincourt a renouvelé sa maîtrise d'ouvrage sur les sites Natura 2000 « Forêts et zones humides du Pays de Spincourt » et « Marais de Chaumont-devant-Damvillers » pour une durée de 3 ans.

Or, dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et massif des Vosges 2014-2020, les dépenses salariales pour réaliser l'animation des sites Natura 2000 sont éligibles à des aides financières à hauteur de 30 % maximum.

Deux postes sont en charge de mettre en œuvre la politique Natura 2000 au sein de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt :

- **L'Animatrice Natura 2000**

Celle-ci a pour rôle, conformément à sa fiche de poste :

- ↗ Monter, gérer et suivre les dossiers de financement et de partenariat,
- ↗ Assurer la maîtrise d'ouvrage des marchés d'animation des zones NATURA 2000 du territoire,
- ↗ Assurer le suivi des documents d'orientations et d'objectifs,
- ↗ Coopération et représentation de la collectivité auprès des acteurs/partenaires, dans le cadre d'animation auprès du public ou de professionnels.

Le plan de financement du poste est le suivant :

Année	ETP Natura 2000	Salaire brut annuel	Montant subventionnable	Taux de subvention FEDER	Taux de Subvention AERM	Montant estimatif de l'aide FEDER
2019	0.13	21 676,32 €	2 817,88 €	20 %	80 %	563,58 €
2020	0.16	21 676,32 €	3 468,16 €	20 %	80 %	693,63 €
2021	0.17	21 676,32 €	3 684,92 €	20 %	80 %	736,98 €
Total		65 028,96 €	9 970,96 €	100 %		1 994,19 €

- **Le Directeur Général Adjoint**

Celui-ci ayant pour rôle le suivi de la mise en œuvre des actions intercommunales concernant les espaces NATURA 2000 du territoire (Marais de Chaumont-Devant-Damvillers et Forêt et zones humides du Pays de Spincourt)

Le plan de financement du poste est le suivant :

Année	ETP Natura 2000	Salaire brut annuel	Montant subventionnable	Taux de subvention FEDER	Montant estimatif de l'aide FEDER
2019	0.02	36 467,64 €	729,35 €	30 %	218,80 €
2020	0.02	36 467,64 €	729,35 €	30 %	218,80 €
2021	0.02	36 467,64 €	729,35 €	30 %	218,80 €
Total		109 402,92 €	2 188,05 €	30 %	656,40 €

Il convient donc de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et massif des Vosges 2014-2020.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie,

Considérant le programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et massif des Vosges 2014-2020, pour lequel les dépenses salariales pour réaliser l'animation des sites Natura 2000 sont éligibles à des aides financières à hauteur de 30 % maximum,

Considérant les missions des personnels en charge de la mise en œuvre de la politique Natura 2000 au sein de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide le plan de financement de l'opération.
- Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEDER FSE concernant les dépenses salariales nécessaires à la mise en œuvre de l'animation des sites Natura 2000.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

1 1 SIGNATURE D'AVENANTS POUR LES MARCHES

11.1 AVENANT MARCHÉ ÉCLAIRAGE PUBLIC 2015-2017

AFFAIRE N°2019-04-10-30

Le président informe les membres du conseil qu'un avenant n°4 est nécessaire dans le cadre du marché d'éclairage public 2015-2017.

L'avenant n° 4 a pour but de valider les quantités définitives réellement effectuées par les entreprises du groupement dans le cadre du marché.

↔	Montant initial du marché :	483 023 € HT
↔	Montant de l'avenant n°1 :	18 564 € HT
↔	Nouveau montant du marché :	501 587 € HT
↔	Montant de l'avenant n° 2 :	34 193 € HT
↔	Nouveau montant du marché :	535 780 € HT
↔	Montant de l'avenant n° 3 :	1 846,15 € HT
↔	Nouveau montant du marché :	537 626,15 € HT
↔	Montant de l'avenant n° 4 :	- 10 938,00 € HT
↔	Nouveau montant du marché :	526 688,15 € HT

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence éclairage public,

Considérant le marché d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public attribué au groupement d'entreprises SR21/HIRSCHAUER-EGIL par délibération du 7 octobre 2015,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant n° 4 présenté ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

11.2 AVENANT MARCHÉ VOIRIE 2018

AFFAIRE N°2019-04-10-31

Le Président indique aux membres du conseil qu'un avenant au programme de voirie 2018 est nécessaire car des travaux complémentaires seront réalisés et certains travaux seront supprimés.

Il précise que cet avenant concerne d'une part, la reprise de la route de Flabas et du pont ; et d'autre part, la suppression de la route de Villers.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le marché du programme de voirie 2018, attribué à l'entreprise COLAS NORD EST,

Vu la délibération n° 2018-05-30-04 attribuant le marché de programme de voirie 2018,

Vu la délibération n° 2018-10-17-06 concernant un avenant n° 1 au marché de travaux,

Considérant l'objet de l'avenant N° 2 :

↔ Ajouter et retrancher des travaux au marché :

- Montant initial HT marché (+ avenant n°1) : 713 385,27 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 2 : - 17 114,85 € HT
- Nouveau montant HT du marché : 696 270,42 € HT

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant présenté ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

11.3 AVENANTS SUPÉRETTE DE SPINCOURT

AFFAIRE N°: 2019-04-10-32

Le Président indique aux membres du conseil que plusieurs avenants au marché de construction d'un magasin de proximité à Spincourt sont nécessaires. Il s'agit de réaliser des travaux supplémentaires ou de modifier des travaux.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence actions de développement économique,

Vu le marché de construction d'un commerce de proximité à Spincourt,

Vu les délibérations N°2017-11-22-11 et 2017-12-20-08 attribuant le marché de travaux,

Considérant les objets des avenants suivants :

Avenant n° 1 – lot n° 1 – Gros œuvre – Entreprise CHOLLET

Objet de l'avenant :

↳ *Ajouter et retrancher des travaux au marché.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 1 :97 932,50 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1- lot n°1 : 1 781,10 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°1 :99 713,60 € HT

Avenant n° 2 – lot n° 1 – Gros œuvre – Entreprise CHOLLET

Objet de l'avenant :

↳ *séparation de la surface commerciale en deux unités.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 1 (après avenant n° 1) :99 713,60 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 2- lot n°1 :11 374,60 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°1 : 111 088,20 € HT

Avenant n° 2 – lot n° 2 – Charpente/couverture/bardage – Entreprise ALBRAND

Objet de l'avenant :

↳ *Perçement dans les murs bardés pour la pose d'une vitrine.*

- Montant initial y compris avenant n° 1 marché - lot n° 2 :88 854,18 € HT
- Montant HT de l'avenant n° 2- lot n°2 :..... 4 176,00 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°2 : 93 030,18 € HT

Avenant n° 2 – lot n° 3 – Menuiseries extérieures – Entreprise APB

Objet de l'avenant :

↳ *pose d'une vitrine.*

- Montant initial y compris avenant n° 1 marché - lot n° 3 :15 833,00 € HT
- Montant HT de l'avenant n° 2- lot n°3 :..... 3 195,00 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°3 : 19 028,00 € HT

Avenant n° 1 – lot n° 9 – Electricité – Entreprise LORR ELEC

Objet de l'avenant :

↳ *Modifications de prestations.*

- Montant initial du marché - lot n° 9 :45 000,00 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1- lot n°9 :..... 9 700,91 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°9 : 54 700,91 € HT

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise la signature des avenants présentés ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

11.4 AVENANTS COMMERCE DE PROXIMITÉ À DAMVILLERS

AFFAIRE N°2019-04-10-33

Le Président indique aux membres du conseil que plusieurs avenants au marché de construction d'un magasin de proximité à Damvillers sont nécessaires. Il s'agit de réaliser des travaux supplémentaires.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence actions de développement économique,

Vu le marché de construction d'un commerce de proximité à Damvillers,

Vu les délibérations N°2018-10-17-12 et 2018-12-05-13 attribuant le marché de travaux,

Considérant les objets des avenants suivants :

Avenant n° 1 – lot n° 2 – Enduits – Entreprise PALAZZO

Objet de l'avenant :

↳ *Entourage de fenêtres et surplus d'enduit.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 2 :20 945,90 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 - lot n°2 :..... 2 790,00 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°2 :23 735,90 € HT

Avenant n° 1 – lot n°3 – Couverture zinc-charpente-zinguerie – Entreprise PALAZZO

Objet de l'avenant :

↳ *Travaux supplémentaires.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 3 :28 041,50 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 - lot n°3 :..... 1 773,50 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°3 :29 815,00 € HT

Avenant n° 1 – lot n°6 – Menuiseries intérieures – Entreprise EIMA

Objet de l'avenant :

↳ *Fourniture et pose de blocs-portes.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 6 : 2 671,58 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 - lot n°6 :..... 931,06 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°6 : 3 602,64 € HT

Avenant n° 1 – lot n°9 – Chauffage Gaz – Entreprise GILLE

Objet de l'avenant :

↳ *Evacuation hotte cuisine.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 9 : 9 496,47 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 - lot n°9 :..... 1 080,00 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°9 :10 576,47 € HT

Avenant n° 1 – lot n°10 – Chapes – Entreprise GIL et Associés

Objet de l'avenant :

↳ *Moins value de chape ciment et de ponçage.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 10 : 2 666,67 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 - lot n°10 :.....- 1 012,00 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°10 : 1 654,67 € HT

Avenant n° 1 – lot n°11 – Carrelage faïences – Entreprise GIL et Associés

Objet de l'avenant :

↳ *Remplacement de carrelage.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 11 : 7 500,00 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 - lot n° 11 : 1 834,90 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n° 11 : 9 334,90 € HT

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise la signature des avenants présentés ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

11.5 AVENANT MAÎTRISE D'ŒUVRE OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE ROUVROIS/OTHAIN

AFFAIRE N°2019-04-10-34

Le Président indique aux membres du conseil qu'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'optimisation thermique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain est nécessaire. Il s'agit de forfaitiser la rémunération du maître d'œuvre, à l'issue des études d'APD. Compte tenu de l'augmentation significative de la masse globale des travaux projetés, le taux de rémunération initial de 9 % est ramené à 8,5 %.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la délibération n° 2017-03-30-11 par laquelle la communauté de communes de Damvillers Spincourt s'engage dans un contrat de ruralité, notamment la transition énergétique des bâtiments intercommunaux,

Considérant la nécessité absolue de réaliser des travaux d'optimisation énergétique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain,

Considérant que le cabinet d'architecte Gilles PROT est le maître d'œuvre de la réalisation du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain et de l'extension réalisée en 2015,

Considérant qu'une maîtrise d'œuvre a été demandée au cabinet d'architecte Gilles PROT et signée pour notification en date du 24/08/2017,

Considérant l'objet de l'avenant : forfaitiser la rémunération du maître d'œuvre, à l'issue des études d'avant projet détaillé. Compte tenu de l'augmentation significative de la masse globale des travaux projetés – 142 264 euros HT de travaux initiaux ; 754 652,24 euros HT dans le projet définitif - le taux de rémunération initial de 9 % est ramené à 8,5 %.

Avenant n° 1

- Montant initial HT du marché de MO:12 803,76 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 :51 341,68 € HT
- Nouveau montant HT du marché de MO : 64 145,44 € HT

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant présenté ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 1

11.6 AVENANTS TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU GYMNASSE DE DAMVILLERS

AFFAIRE N°2019-04-10-35

Le Président indique aux membres du conseil que plusieurs avenants au marché de travaux de restructuration du gymnase à Damvillers sont nécessaires. Il s'agit d'ajouter et de retrancher des travaux au marché.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence actions de équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu le marché de restructuration du gymnase de Damvillers,

Vu la délibération N°2017-11-22-12 attribuant le marché de travaux,

Considérant les objets des avenants suivants :

Avenant n° 2 – lot n° 6 – Menuiseries extérieures – Entreprise CREATION INTERNATIONAL MARKETING

Objet de l'avenant :

↳ *Fourniture et pose d'équipements supplémentaires.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 6 (après avenant n°1) :20 349,00 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 2- lot n°6 : 4 040,00 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°6 :24 389,00 € HT

Avenant n° 1 – lot n°11 – Revêtement de sol souple – Entreprise TONNES

Objet de l'avenant :

↳ *Ajouter et retrancher des travaux.*

- Montant initial HT du marché - lot n° 11 : 1 217,20 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1- lot n°11 : 0,80 € HT
- Nouveau montant HT du marché – lot n°11 : 1 218,00 € HT

Avenant n° 2 – lot– Couverture charpente étanchéité zinguerie – Entreprise PALAZZO

Objet de l'avenant :

↳ *Remplacement polyuréthane par de la laine de roche pour raisons réglementaires.*

- Montant initial HT du marché option comprise (avec avenant n° 1) : 119 498,00 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 2 : 3 026,00 € HT
- Nouveau montant HT du marché option comprise : 122 524,00 € HT

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise la signature des avenants présentés ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

12 NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT DETR POUR LA REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS A DAMVILLERS ET L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE ROUVROIS SUR OTHAIN

12.1 DETR - Création de deux logements indépendants du commerce à Damvillers – nouveau plan de financement

AFFAIRE N°2019-04-10-36

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que par délibération n° 2019-02-20-10 du 20 février 2019, le projet de création de deux logements à Damvillers avait été acté.

Dans ce contexte, un dossier de demande de subvention DETR avait été déposé. Or, les services de l'Etat ont formulé des observations quant au plan de financement proposé.

Par conséquent, le conseil doit délibéré sur un nouveau plan de financement retravaillé selon les préconisations de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

Vu le projet de réhabilitation de deux logements indépendants à Damvillers,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR,

Considérant l'étude financière réalisée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement DETR, le dossier de réhabilitation de deux logements indépendants à Damvillers selon le nouveau plan de financement ci-après.

DEPENSES	MONTANT € HT	MONTANT ELIGIBLES €HT	RECETTES	% global	% dépense éligible	Montant € HT
TRAVAUX :						
Démolition – VRD - Gros œuvre	4 784,00	0,00	DETR (Matériaux biosourcés)	22,92%	70%	32 723,00
Charpente – couverture - zinguerie	1 000,00	1 000,00				
menuiseries extérieures	7 330,00	7 330,00				
plâtrerie isolation plafonds	31 962,00	31 962,00	REGION Climaxion	13,11%		18 717,00
menuiseries intérieures	13 300,00	2 000,00				
Plomberie sanitaires	11 750,00	0,00				
électricité - VMC	11 765,00	7 735,00				
chauffage GAZ	18 500,00	18 500,00				
carrelage faïence	5 383,00	0,00				
peinture	26 373,00	0,00				
MOE :						
Maîtrise œuvre	7 632,00	5 531,40				
coordonnateur SPS	2 000,00					
frais publication	1 000,00					
TOTAL PROJET GLOBAL	142 779,00	74 040,40	TOTAL financement dépenses éligibles			100 779,00
Montant loyer à déduire		- 21 779,80	LOYER (5annuités)	29,42%		+42 000,00
TOTAL dépenses éligibles		46 747,20	TOTAL PROJET GLOBAL	100%		142 779,00

loyer : proposition loyer	montant annuel
loyer T2 : 300€/mois	3 600€
Loyer T3 : 400€/mois	4 800€

DETR : calcul dépense éligible : déduction 5 ans de loyers	
montant des loyers sur 5 ans	42 000€
dépenses éligibles DETR :	68 527€ de travaux éligibles sur les 132 147€ total envisagé = 51,85% de dépenses éligibles sur le projet > 51,85% de 42 000€ de loyers sur 5 ans = 21 779,80€

Le président est autorisé à signer tout document nécessaire

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

12.2 DETR – Rénovation énergétique d'un logement indépendant du commerce à Saint Laurent – nouveau plan de financement

AFFAIRE N°2019-04-10-37

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que par délibération n° 2019-02-20-09 du 20 février 2019, le projet de rénovation d'un logement à Saint Laurent avait été acté.

Dans ce contexte, un dossier de demande de subvention DETR avait été déposé. Or, les services de l'Etat ont formulé des observations quant au plan de financement proposé.

Par conséquent, le conseil doit délibéré sur un nouveau plan de financement retravaillé selon les préconisations de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

Vu le projet de rénovation d'un logement à Saint Laurent sur Othain,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR,

Considérant l'étude financière réalisée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement DETR, le dossier de rénovation d'un logement à Saint Laurent sur Othain selon le nouveau plan de financement ci-après.

DEPENSES	MONTANT € HT	MONTANT ELIGIBLES € HT	RECETTES	% global	% dépense éligible	Montant € HT
TRAVAUX :						
Gros Œuvre - couverture	60 240,00	5 250,00	DETR (Matériaux biosourcés)	24,55%	70%	50 006,00
menuiseries extérieures	22 700,00	19 100,00				
menuiseries intérieures	14 375,00	0,00	REGION Climaxion	17,05%		34 737,00
plâtrerie isolation plafonds	26 600,00	25 000,00				
électricité	10 400,00	9 100,00				
Plomberie sanitaires	32 190,00	17 800,00				
sols	10 500,00	0,00				
peinture	8 380,00	0,00				
MOE :						
Maîtrise œuvre	14 800,00	7 526,90				
coordonnateur SPS	2 500,00					
frais publication	1 000,00					
TOTAL PROJET GLOBAL	203 685,00	83 776,90	TOTAL financement dépenses éligibles			173 685,00
Montant loyer à déduire		12 339,19	LOYER (5annuités)	14,74%		+30 000,00
TOTAL dépenses éligibles		71 437,71	TOTAL PROJET GLOBAL	100%		203 685,00

loyer : proposition loyer	montant annuel
loyer : 500€/mois	6000€

DETR : calcul dépense éligible : déduction 5 ans de loyers	
montant des loyers sur 5 ans :	30 000€
dépenses éligibles DETR :	76 250€ de travaux éligibles sur les 185 385€ total envisagé = 41,13% de dépenses éligibles sur le projet > 41,13% de 30 000€ de loyers sur 5 ans = 12 339,19€

Le président est autorisé à signer tout document nécessaire

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

13 FIXATION D'UN TARIF POUR LA FACTURATION DES FORMATIONS BAFA

AFFAIRE N°2019-04-10-38

Le Président informe les conseillers communautaires qu'une formation BAFA base a été organisée sur le territoire de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt du 9 au 16 février 2019.

L'organisme AROEVEN a dispensé cette formation.

Par ailleurs, une formation BAFA perfectionnement sera organisée sur le territoire durant les vacances de la Toussaint.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Fixe la participation des stagiaires BAFA base (hors personnel CODECOM) à 390 €,
- Fixe la participation des stagiaires BAFA approfondissement (hors personnel CODECOM) à 320 €,
- Fixe la participation de la CODECOM à destination des ressortissants du territoire communautaire à 100 € maximum dans la limite de 100 % du montant de la participation des stagiaires.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

14 ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIEP

AFFAIRE N°: 2019-04-10-39

Le Président indique aux conseillers communautaires que, par délibération en date du 18 février 2019, le Comité Syndical du Syndicat des eaux de Piennes (SIEP) a d'une part adopté le principe **d'abandon de la compétence GEMAPI** et d'autre part adopté un projet de nouveaux statuts.

Ainsi, Le SIEP devient un syndicat de communes à la carte, **sans compétence obligatoire** dont les compétences sont les suivantes :

- ↳ Alimentation en eau potable : production et distribution, création, renouvellement, renforcement et entretien des réseaux et ouvrages.
- ↳ Assainissement collectif et/ou autonome : collecte et traitement des eaux usées, création, renouvellement, renforcement et entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement collectif, traitement des boues, contrôle et entretien des assainissements autonomes.
- ↳ Défense extérieure contre l'incendie.
- ↳ Gestion des eaux pluviales urbaines.

Le syndicat est administré par un comité composé de représentants élus par les communes membres. La représentativité des communes au comité syndical est définie de la manière suivante :

- ↳ Les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 0 et 1000 désignent un délégué et un suppléant.
- ↳ Les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 1000 et 2000 désignent deux délégués et deux suppléants.
- ↳ Les communes dont le nombre d'habitants est supérieur à 2000 désignent trois délégués et trois suppléants.

Un même délégué est désigné au titre de plusieurs compétences transférées. Les règles de représentativité issue de la réforme statutaire entreront en vigueur à compter des élections municipales de 2020.

Vu l'article L.5211-17 du CGCT,

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Considérant l'abandon de la compétence GEMAPI par le SIEP,

Considérant les nouveaux statuts du SIEP présentés,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve le retrait de la compétence GEMAPI des statuts du SIEP et les modifications statutaires présentées.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

15 ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

AFFAIRE N°: 2019-04-10-40

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, le Président informe les membres du conseil que la CODECOM envisage d'accueillir un volontaire en service civique.

En appui auprès de l'équipe salariée, le volontaire aura pour mission d'accueillir et d'accompagner les personnes à s'approprier les usages et outils numériques au sein des Espaces Publics Numériques de Damvillers et Spincourt.

Les activités proposées durant ce volontariat seront :

- De Favoriser les échanges avec la population du territoire sur leurs pratiques, leurs connaissances et leurs compétences dans l'utilisation d'applications, de l'ordinateur, des réseaux sociaux, de la recherche d'emploi.
- De démystifier le numérique et le rendre accessible à tous en termes d'utilisation, avec notamment la co-animation d'ateliers de découverte du web, des connaissances informatiques basiques et les démarches utiles dans la vie quotidienne mais aussi d'ateliers de sensibilisation à l'utilisation de tablettes tactiles.
- D'aider à développer la communauté de communes à la création d'outils de communication (notamment des outils numériques touristiques).

Cette mission s'étalera sur 9 mois à raison de 24 heures par semaine.

Vu la loi 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Considérant la mission d'intérêt général proposée et visant à réduire la fracture numérique,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'accueillir un volontaire en service civique et autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

16 MODIFICATION DE POSTE

AFFAIRE N° 2019-04-10-41

Le Président indique aux membres du conseil que la modification de poste proposée concerne le poste d'adjoint administratif affecté à l'agence postale de Senon.

Depuis le départ en retraite de l'agent affecté sur ce poste, son remplacement est pour l'instant assuré par un agent, rémunéré sur la base d'heures complémentaires. Compte tenu de la convention en cours avec la Poste et le maintien de l'agence postale, il est donc proposé de fusionner le poste d'adjoint administratif avec le poste de l'agent qui remplit actuellement les fonctions.

Cette opération correspond à une fusion-suppression de poste :

Poste d'adjoint technique actuel (agent assurant le remplacement)..... = 10,57/35^{ème}

Poste d'adjoint administratif (API de Senon), à supprimer = 6/35^{ème}

Poste fusionné d'adjoint technique = 13/35^{ème}

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis favorable du comité technique réuni le 27 mars 2019,

Considérant la nécessité d'ouvrir, fermer et modifier un certain nombre de postes,

Considérant l'avis favorable du bureau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de modifier le poste d'adjoint technique comme suit à compter du 1^{er} mai 2019 :

Adjoint Technique 10,51/35^{ème} => 13/35^{ème}

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

17 ADHESION A PLUSIEURS SERVICES DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE

17.1 ADHÉSION AU SERVICE « APPUI INFORMATIQUE » DU CENTRE DE GESTION

AFFAIRE N° 2019-04-10-42

Le Président explique au conseil communautaire que le centre de gestion, dans le cadre de son service informatique, a mis en place une nouvelle mission : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la collectivité soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données.

Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- ↳ Informer et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »,
- ↳ Veiller au respect du cadre légal,
- ↳ Analyser, auditer et contrôler les collectes de données,
- ↳ Établir et maintenir une documentation accessible aux usagers,
- ↳ Assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées,
- ↳ Interagir avec la CNIL.

Le Président présente les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coûts et procédures.

Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'autre part, le Président propose au conseil d'adhérer à ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil décide l'adhésion au service « appui informatique » du centre de gestion à compter du 15 avril 2019 et autorise le Président à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces rendues nécessaires pour l'application de celle-ci.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

17.2 ADHÉSION AU SERVICE DES EMPLOIS INTERCOMMUNAUX DU CENTRE DE GESTION

AFFAIRE N° 2019-04-10-43

Vu la loi n° 84-56 du 26 janvier 1984, portant statut de la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 25,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ↳ demande l'adhésion de la communauté de communes de Damvillers Spincourt au service des emplois intercommunaux du Centre de Gestion à compter du 15 avril 2019.
- ↳ autorise le Président à signer la convention correspondante ainsi que les lettres de commande pour la mise à disposition effective des agents.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

17.3 ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DE GESTION

AFFAIRE N° 2019-04-10-44

Le Président explique au Conseil Communautaire que le Centre de Gestion a mis en place un service Hygiène et Sécurité. Ce service permet la mise à disposition d'un assistant ou conseiller de prévention pour :

- ↳ La rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- ↳ Un accompagnement global à une démarche de prévention,
- ↳ Une mission d'aide et conseil.

Il propose d'adhérer à ce service.

Le Conseil Communautaire décide l'adhésion au Service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion à compter du 15 avril 2019 et autorise le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

18 MOTION DESAPPROUVANT L'ABSENCE DE LA BATAILLE DE VERDUN DANS LES PROGRAMMES D'HISTOIRE AU LYCEE

AFFAIRE N°2019-04-10-45

La lecture du bulletin officiel de l'Education Nationale concernant les programmes d'histoire géographie de 1^{ère} générale interroge les élus.

En effet, si quelques grands événements du conflit 1914-1918 figurent dans ce programme, en particulier la bataille de la Somme, il n'est aucunement fait référence à la grande bataille de Verdun.

Ne souhaitant en aucun cas polémiquer, le conseil communautaire demande simplement que soit ajoutée la bataille de Verdun au dit programme.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

19 QUESTIONS DIVERSES

FINANCEMENT DES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

AFFAIRE N°2019-04-10-46

Le Président indique aux conseillers communautaires que la Région a décidé la gratuité du transport scolaire pour les élèves préélémentaires et élémentaires à compter de la rentrée de septembre 2019. Ainsi, le dispositif de financement partiel des cartes de transport scolaire par la CODECOM n'a plus lieu d'être. Le Président propose que le dispositif ne soit pas maintenu pour les collégiens et lycéens, la CODECOM ne disposant pas de la compétence nécessaire pour étendre le dispositif.

Vu les délibérations du conseil communautaire de Damvillers Spincourt n° 2017-05-18-09 du 18 mai 2017 et n° 2018-10-17-19 du 17 octobre 2018,

Considérant la gratuité des transports scolaires pour les élèves préélémentaires et élémentaires à compter de septembre 2019 décidée par la Région Grand Est,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de supprimer le dispositif de financement des cartes de transport scolaire pour tous les élèves de son territoire, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

➤ RPI DU BOIS BRÛLE

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il a participé à une réunion du conseil municipal de la commune de Mangiennes, au cours de laquelle les élus municipaux ont proposé à la CODECOM un terrain constructible susceptible d'accueillir la construction d'un groupe scolaire concentré pour le RPI du bois brûlé. Cette proposition a été confirmée par un courrier du maire en date du 28 mars envoyé à la CODECOM. Le Président indique qu'une réponse officielle, accusant réception de ce courrier, sera adressée à la commune.

Le Président précise que le précédent terrain proposé par la commune ne convenait pas, du fait de son inconstructibilité confirmée par un certificat d'urbanisme, le dit terrain étant situé en zone NATURA 2000. Cependant, malgré l'échec des discussions sur l'implantation géographique d'un potentiel groupe scolaire concentré pour le RPI, le Président réaffirme qu'il est favorable à ce projet : l'absence d'équipements scolaires sur le territoire du RPI, regroupant près de 1 500 habitants, n'est pas envisagée par l'exécutif actuel. De plus, un groupe scolaire concentré moderne, disposant des services périscolaires complets (restauration scolaire, accueils périscolaires matin et soir) rendrait sans doute le RPI plus attractif et endiguerait certainement la baisse des effectifs constatée actuellement.

Enfin, le Président indique que la discussion sur l'implantation d'un groupe scolaire concentré peut être relancée. La commission scolaire travaillera rapidement sur cette question pour présenter des solutions au conseil communautaire.

➤ **Bilan des inscriptions scolaires pour les RPI menacés d'une fermeture de classe**

François BRELLE indique que la CODECOM a anticipé les inscriptions scolaires dans les écoles menacées de fermeture de classe, afin de confirmer des chiffres réels d'effectifs aux services de l'Education Nationale. Pour le groupe scolaire de Rouvrois-sur-Othain, les inscriptions dépassent légèrement les prévisions, en raison notamment de dérogations. Pour le RPI du bois brûlé, plusieurs familles ne se sont pas présentées pour les inscriptions.

➤ **Enquête auprès des préadolescents et adolescents du territoire**

Massimo TRINOLI détaille le résultat du questionnaire adressé aux jeunes.

- Le taux de réponse est intéressant sur le secteur Damvillois, en raison de l'accompagnement des collégiens de Damvillers par Jennifer BIVER sur le remplissage du questionnaire ;
- En revanche, le taux de réponse est plus faible pour le secteur Spincourtois (questionnaire distribué par les communes, sans aucune aide sur le remplissage) ;
- Plusieurs propositions vont émerger de cette enquête, et notamment la recherche d'un local auprès des communes, ouvert aux jeunes ou l'organisation d'Olympiades pour ce public cible.

Les résultats complets de cette enquête et les propositions qui en découleront méritent un approfondissement et un travail de la commission.

Par ailleurs, le GIDACT s'est porté candidat pour l'accueil à Arrancy-sur-Crusnes d'un concert de rap, organisé par la MJC de Belleville.

Enfin, un projet de « chantier jeunes » est à l'étude pour l'été 2019. Le principe serait de « grapher » certains lieux publics proposés par les communes (abri bus, murs de bâtiments communaux), activité qui serait encadrée par un professionnel. Un dossier de demande de subvention est actuellement constitué. Un conventionnement avec les communes sera également proposé.

La séance est levée à 23 h 00.

Ordre du jour :

1. Examen et vote des comptes de gestion 2018.
2. Examen et vote des comptes administratifs 2018 et affectation des résultats.
3. Examen et vote des budgets primitifs 2019.
4. Examen et vote des taux d'imposition 2019.
5. Examen et vote des montants d'attribution de compensation 2019.
6. Examen et vote des tarifs du CLSH organisé pendant les vacances d'avril 2019.
7. Examen et vote des subventions aux associations.
8. Effacement de dettes.
9. Nouveau plan de financement pour le projet INTERREG V 5 « Land Of Memory ».
10. Dépôt d'un dossier de subvention au titre du FEDER dans le cadre des dépenses salariales engagées pour réaliser l'animation des sites NATURA 2000.
11. Signature d'avenants pour les marchés de :
 - ☞ Éclairage public 2015-2017,
 - ☞ Voirie 2018,
 - ☞ Supérette de Spincourt,
 - ☞ Commerce de proximité à Damvillers,
 - ☞ Maîtrise d'œuvre optimisation énergétique du groupe scolaire de Rouvrois/Othain.
12. Nouveaux plans de financement DETR pour la réhabilitation de deux logements à Damvillers et l'optimisation énergétique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain.
13. Fixation d'un tarif pour la facturation des formations BAFA.
14. Adoption des nouveaux statuts du SIEP.
15. Accueil d'un volontaire en service civique.
16. Modification de poste.
17. Adhésion à plusieurs services du Centre de Gestion de la Meuse.
18. Motion désapprouvant l'absence de la bataille de Verdun dans les programmes d'histoire au lycée.
19. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES	
ANTOINE Jean François	
ANTOINE MALICK Jocelyne	
AUBRY Claude	
AUBRY COUPARD Georges	
BALLIEU Gilberte	
BIVER Evelyne	
BOURTEMBOURG Luc	
BRELLE François	
CAPUT Christophe	
COLLIGNON Michel	
COLLIN Bernard	
COURTIER Françoise	
DEMOULIN Jacky	
DUCHET Benoît	
DUCHET James	
ETIENNE Aurélie	
ETIENNE Nicolas	
FAUQUENOT Evelyne	
FURINA Ernest	
GARNIER Marie Claude	
GEORGES Denis	
GILLET Roger	
GLORY Cyrille	
GOBERT Dominique	
GRIFFON Evelyne	
HAUPTMANN Gérard	
HEINTZMANN Nicole	
HENRY Jean-Paul	
JACQUE Philippe	

KUTSCHRUITER Jean Paul	
LAMBERT Jean	
LAVEAUX Bernard	
MACEL Noël	
MARBEHANT Alexandre	
MAROLHO José	
MAZET Thierry	
MISSLER Jean-Marie	
MONIOT Christophe	
MORIN Maurice	
NAUDIN Hubert	
PERGENT Christian	
PERIGNON Alain	
PIERRET Suzanne	
PIRAN Serge	
PROUIN Laurent	
QUENTIN Arlette	
SAILLET Jacques	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	
SPINELLI Gilles	
STALARS Jacques	
THEVENIN Gilbert	
TRINOLI Massimo	
VIVARELLI Danièle	
WATRIN Simon	

CONSEILLERS SUPPLEANTS	
ARTISSON Sabine	
AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BARTHE Claude	
BLONDIN Jean Marie	
BOKSEBELD André	
BRIY Christelle	
CAVALLONE François	
DAMIN Francis	
DAUTEL Hervé	
DELCROIX Jean Michel	
DEVILLE Eric	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
GORENDS Maryse	
HANCE Bruno	
HARMAND Romuald	

JENNESSON Jean Claude	
JOZAN Michel	
JUNG Pierre	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAURENT Fabien	
LAVEAUX Guy	
LELORRAIN Bernard	
LONGUEVILLE Patrick	
LOSSILLION Jean Luc	
MICHELS Julien	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHARD Philippe	
RICHIER René	
ROSSIGNOL Eric	
SALLIN Arnaud	